

Annexe A

Catalogue des amendes

| Incident | Contre | Sanction |
|---|--|---|
| Insulte | Joueur Responsable Arbitre Spectateur | 1) suspension d'un match au minimum |
| Tentative d'agression | Joueur Responsable | 1) suspension d'un match au minimum 2) suspension de deux matches au minimum |
| Tentative d'agression | Arbitre Officiels de la FSBS | 1) suspension de quatre matches au minimum 2) suspension de huit matches au minimum 3) suspension de douze matches au minimum |
| Tentative d'agression | Spectateur | 1) suspension de deux matches au minimum 2) suspension de quatre matches au minimum 3) suspension de six matches au minimum |
| Violence physique n'entraînant pas de blessure | Joueur Responsable | 1) suspension de quatre matches au minimum 2) suspension de huit matches au minimum 3) suspension de douze matches au minimum |
| Violence physique n'entraînant pas de blessure | Arbitre Officiels de la FSBS | 1) suspension de huit matches au minimum 2) suspension de seize matches au minimum 3) suspension d'une année au minimum |
| Violence physique n'entraînant pas de blessure | Spectateur | 1) suspension de quatre matches au minimum 2) suspension de huit matches au minimum 3) suspension de douze matches au minimum |
| Violence physique avec blessure | Joueur Responsable | 1) suspension de douze matches au minimum 2) suspension d'une année au minimum 3) suspension à vie |
| Violence physique avec blessure | Arbitre Officiels de la FSBS | 1) suspension d'une année au minimum 2) suspension à vie |
| Violence physique avec blessure | Spectateur | 1) suspension d'une année au minimum 2) suspension à vie |

1) = première fois, 2) = deuxième fois, 3) = troisième fois

Les comptes sont remis à zéro si aucun nouvel incident ne se produit durant trois ans (excepté les

En plus de la suspension, une amende de CHF 50.- est infligée par suspension.

L'amende maximum est de CHF 500.-

Exemple: une suspension + amende CHF 50.- ; douze suspensions + amende CHF 500.-